



30 rue de la Victoire - CS 51245 - 75440 PARIS Cedex 09

Paris, le 10 novembre 2023

**Objet : Renouvellement des membres du Conseil d'administration du RAAP - Modalités du vote électronique**

Monsieur (

Votre régime de retraite complémentaire – le RAAP (Régime des artistes-auteurs professionnels) – est géré par les artistes-auteurs, pour les artistes-auteurs. Le mandat des membres du Conseil d'administration de ce régime arrivant à expiration, vous êtes appelé(e) à voter pour les renouveler.

Le vote se déroulera du 28 novembre 2023 à 11h00 au 12 décembre 2023 à 11h00 et il aura lieu exclusivement par voie électronique. Pendant cette période, vous pouvez voter à tout moment, en vous munissant :

- de votre code d'accès :
- des 4 derniers chiffres de votre numéro de sécurité sociale (sans les 2 chiffres de la clé).

et en saisissant le libellé du site internet de vote <https://ircec-raap.paragon-election.com> dans la barre d'adresse du navigateur (et non pas depuis un moteur de recherche) à partir d'un ordinateur ou en flashant directement, avec votre smartphone ou tablette, le QR Code ci-dessus.

C'est sur cet espace de vote que vous retrouverez les informations concernant tous les candidats de votre collège.

Dans votre collège, celui des Auteurs retraités de toutes les professions, vous avez à élire les 4 administrateurs (2 administrateurs titulaires et 2 administrateurs suppléants) qui vous représenteront pendant la prochaine mandature de six ans. La répartition entre les administrateurs titulaires et les administrateurs suppléants s'effectuera en fonction du nombre de voix obtenues par chacun des candidats.

Vous pouvez choisir un seul candidat ou plusieurs candidats dans la limite du nombre de sièges à pourvoir.

Si vous constatez une inexactitude portant sur votre collège d'appartenance, vous pouvez solliciter un changement de collège en adressant un mail motivé à la Commission électorale de l'IRCEC au plus tard le 20 novembre 2023 minuit à l'adresse suivante : [election.raap@ircec.fr](mailto:election.raap@ircec.fr)

Vous pouvez venir voter électroniquement au siège de l'IRCEC le 7 décembre 2023 entre 8h30 et 19h00. Le dépouillement du vote aura lieu le 12 décembre 2023 sous le contrôle d'un huissier de Justice.

Pour tout problème technique, vous pouvez contacter l'assistance téléphonique au 09.72.30.55.63. Pour toute information complémentaire sur ces élections, vous pouvez écrire à : [election.raap@ircec.fr](mailto:election.raap@ircec.fr)

Veillez agréer, Monsieur \_\_\_\_\_ l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur de l'IRCEC, Victor GALVAO



30 rue de la Victoire - CS 51245 - 75440 PARIS Cedex 09

Paris, le 10 novembre 2023

*Objet : Renouvellement des membres du Conseil d'administration du RAAP - Modalités du vote électronique*

Madame ,

Votre régime de retraite complémentaire – le RAAP (Régime des artistes-auteurs professionnels) – est géré par les artistes-auteurs, pour les artistes-auteurs. Le mandat des membres du Conseil d'administration de ce régime arrivant à expiration, vous êtes appelé(e) à voter pour les renouveler.

Le vote se déroulera du 28 novembre 2023 à 11h00 au 12 décembre 2023 à 11h00 et il aura lieu exclusivement par voie électronique. Pendant cette période, vous pouvez voter à tout moment, en vous munissant :

- de votre code d'accès :
- des 4 derniers chiffres de votre numéro de sécurité sociale (sans les 2 chiffres de la clé).

et en saisissant le libellé du site internet de vote <https://ircec-raap.paragon-election.com> dans la barre d'adresse du navigateur (et non pas depuis un moteur de recherche) à partir d'un ordinateur ou en flashant directement, avec votre smartphone ou tablette, le QR Code ci-dessus.

C'est sur cet espace de vote que vous retrouverez les informations concernant tous les candidats de votre collège.

Dans votre collège, celui des Artistes-auteurs du domaine des arts plastiques, vous avez à élire les 4 administrateurs (2 administrateurs titulaires et 2 administrateurs suppléants) qui vous représenteront pendant la prochaine mandature de six ans. La répartition entre les administrateurs titulaires et les administrateurs suppléants s'effectuera en fonction du nombre de voix obtenues par chacun des candidats.

Vous pouvez choisir un seul candidat ou plusieurs candidats dans la limite du nombre de sièges à pourvoir.

Si vous constatez une inexactitude portant sur votre collège d'appartenance, vous pouvez solliciter un changement de collège en adressant un mail motivé à la Commission électorale de l'IRCEC au plus tard le 20 novembre 2023 minuit à l'adresse suivante : [election.raap@ircec.fr](mailto:election.raap@ircec.fr)

Vous pouvez venir voter électroniquement au siège de l'IRCEC le 7 décembre 2023 entre 8h30 et 19h00. Le dépouillement du vote aura lieu le 12 décembre 2023 sous le contrôle d'un huissier de Justice.

Pour tout problème technique, vous pouvez contacter l'assistance téléphonique au 09.72.30.55.63. Pour toute information complémentaire sur ces élections, vous pouvez écrire à : [election.raap@ircec.fr](mailto:election.raap@ircec.fr)

Veuillez agréer, Madame , l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur de l'IRCEC, Víctor GALVAO

Pour voter, flashez-moi !



Paris, le 10 novembre 2023

*Objet : Renouvellement des membres du Conseil d'administration du RAAP - Modalités du vote électronique*

Monsieur,

Votre régime de retraite complémentaire – le RAAP (Régime des artistes-auteurs professionnels) – est géré par les artistes-auteurs, pour les artistes-auteurs. Le mandat des membres du Conseil d'administration de ce régime arrivant à expiration, vous êtes appelé(e) à voter pour les renouveler.

Le vote se déroulera du 28 novembre 2023 à 11h00 au 12 décembre 2023 à 11h00 et il aura lieu exclusivement par voie électronique. Pendant cette période, vous pouvez voter à tout moment, en vous munissant :

- de votre code d'accès :
- des 4 derniers chiffres de votre numéro de sécurité sociale (sans les 2 chiffres de la clé).

et en saisissant le libellé du site internet de vote <https://ircec-raap.paragon-election.com> dans la barre d'adresse du navigateur (et non pas depuis un moteur de recherche) à partir d'un ordinateur ou en flashant directement, avec votre smartphone ou tablette, le QR Code ci-dessus.

C'est sur cet espace de vote que vous retrouverez les informations concernant tous les candidats de votre collège.

Dans votre collège, celui des Artistes-auteurs des domaines des arts photographiques et audiovisuels non dramatiques, vous avez à élire les 4 administrateurs (2 administrateurs titulaires et 2 administrateurs suppléants) qui vous représenteront pendant la prochaine mandature de six ans. La répartition entre les administrateurs titulaires et les administrateurs suppléants s'effectuera en fonction du nombre de voix obtenues par chacun des candidats.

Vous pouvez choisir un seul candidat ou plusieurs candidats dans la limite du nombre de sièges à pourvoir.

Si vous constatez une inexactitude portant sur votre collège d'appartenance, vous pouvez solliciter un changement de collège en adressant un mail motivé à la Commission électorale de l'IRCEC au plus tard le 20 novembre 2023 minuit à l'adresse suivante : [election.raap@ircec.fr](mailto:election.raap@ircec.fr)

Vous pouvez venir voter électroniquement au siège de l'IRCEC le 7 décembre 2023 entre 8h30 et 19h00. Le dépouillement du vote aura lieu le 12 décembre 2023 sous le contrôle d'un huissier de Justice.

Pour tout problème technique, vous pouvez contacter l'assistance téléphonique au 09.72.30.55.63. Pour toute information complémentaire sur ces élections, vous pouvez écrire à : [election.raap@ircec.fr](mailto:election.raap@ircec.fr)

Veillez agréer, Monsieur , l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur de l'IRCEC, Victor GALVAO



30 rue de la Victoire - CS 51245 - 75440 PARIS Cedex 09

Paris, le 10 novembre 2023

*Objet : Renouvellement des membres du Conseil d'administration du RAAP - Modalités du vote électronique*

Madame

Votre régime de retraite complémentaire – le RAAP (Régime des artistes-auteurs professionnels) – est géré par les artistes-auteurs, pour les artistes-auteurs. Le mandat des membres du Conseil d'administration de ce régime arrivant à expiration, vous êtes appelé(e) à voter pour les renouveler.

Le vote se déroulera du 28 novembre 2023 à 11h00 au 12 décembre 2023 à 11h00 et il aura lieu exclusivement par voie électronique. Pendant cette période, vous pouvez voter à tout moment, en vous munissant :

- de votre code d'accès :
- des 4 derniers chiffres de votre numéro de sécurité sociale (sans les 2 chiffres de la clé).

et en saisissant le libellé du site internet de vote <https://ircec-raap.paragon-election.com> dans la barre d'adresse du navigateur (et non pas depuis un moteur de recherche) à partir d'un ordinateur ou en flashant directement, avec votre smartphone ou tablette, le QR Code ci-dessus.

C'est sur cet espace de vote que vous retrouverez les informations concernant tous les candidats de votre collège.

Dans votre collège, celui des Auteurs écrivains et traducteurs littéraires, vous avez à élire les 4 administrateurs (2 administrateurs titulaires et 2 administrateurs suppléants) qui vous représenteront pendant la prochaine mandature de six ans. La répartition entre les administrateurs titulaires et les administrateurs suppléants s'effectuera en fonction du nombre de voix obtenues par chacun des candidats.

Vous pouvez choisir un seul candidat ou plusieurs candidats dans la limite du nombre de sièges à pourvoir.

Si vous constatez une inexactitude portant sur votre collège d'appartenance, vous pouvez solliciter un changement de collège en adressant un mail motivé à la Commission électorale de l'IRCEC au plus tard le 20 novembre 2023 minuit à l'adresse suivante : [election.raap@ircec.fr](mailto:election.raap@ircec.fr)

Vous pouvez venir voter électroniquement au siège de l'IRCEC le 7 décembre 2023 entre 8h30 et 19h00. Le dépouillement du vote aura lieu le 12 décembre 2023 sous le contrôle d'un huissier de Justice.

Pour tout problème technique, vous pouvez contacter l'assistance téléphonique au 09.72.30.55.63. Pour toute information complémentaire sur ces élections, vous pouvez écrire à : [election.raap@ircec.fr](mailto:election.raap@ircec.fr)

Veillez agréer, Madame , l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur de l'IRCEC, Victor GALVAO